

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 28 AOUT 2017

Date de convocation : 23/08/2017, d'affichage : 23/08/2017.

Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 14,

L'an deux mil dix sept, le 28 août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **TREFCON** Virginie, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **TALON** Vanessa, **RENAUX** Jimmy, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **COCHENNEC** Audrey, **VANDINI** Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **PARIZOT** Olivier, **FELIX** Jean-François, **VAILLANT** Jean-Pierre **DEBREYNE** Eric.

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **VAILLANT** Jean-Pierre à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

M. **FELIX** Jean-François à M. **RENAUX** Jimmy,

M. **DEBREYNE** Eric à Mme **TALON** Vanessa.

M. **VANDINI** Christophe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 JUIN 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 06 juin 2017, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le prestataire de service augmente ses repas de 0,82% à compter du 1^{er} septembre 2017,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tickets de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2017, pour les élèves domiciliés à Muille-Villette, laissant le ticket à 3,40 euros (ticket bleu),

Après discussion, par 5 voix pour dont 1 pouvoir, 3 voix contre dont 1 pouvoir et 6 abstentions dont 1 pouvoir, décide d'augmenter les tickets de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2017, pour les élèves domiciliés à l'extérieur de Muille-Villette, passant le ticket à 3,50 euros (ticket orange).

Monsieur le Maire en profite pour présenter le nouveau règlement intérieur ainsi que la fiche d'inscription à la dite cantine.

A part quelques petites modifications, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

SIAEP D'EPPEVILLE/ESMERY-HALLON : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, communique le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016 fourni par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Eppeville/Esmerly-Hallon.

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que ce rapport de l'exercice 2016 lui a bien été présenté.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'HERLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME :

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme en date du 26 juin 2017 relative à l'affaire citée en objet et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune d'HERLY à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder aux associations communales une utilisation de la salle polyvalente gratuite par an pour une des manifestations organisées par celles-ci en cours d'année.

Le Conseil Municipal après avoir écouté les propos du Maire et après en avoir discuté, adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 15 juillet 2017, l'association Les Petits Lutins fait savoir qu'elle refuse le versement de la subvention de fonctionnement 2017 et pour les années à venir au motif qu'elle ne comprend pas l'entêtement de la mairie à solliciter la production de bilans annuels rectificatifs pour les années 2013 à 2016 en raison d'irrégularités dans les comptes.

Monsieur le Maire rappelle à cet effet les termes de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU CPIE VALLEE DE SOMME POUR 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune de Muille-Villette au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de Somme à compter de 2017.

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité de cette structure, Décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler son adhésion au CPIE Vallée de Somme à compter de l'année 2017 pour une cotisation annuelle de 30 euros.

INFORMATIONS DIVERSES :

Point sur les travaux de la future cantine scolaire :

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de la future cantine scolaire sont pratiquement terminés et que celle-ci sera donc opérationnelle dès la rentrée.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Travaux rue Nouvelle :

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'aménagement de la rue Nouvelle sont évalués à 257000 euros TTC. Tous les dossiers du fonds de concours 2016 seront imputés sur ces travaux pour un montant de 79 346,85 euros. Cette opération sera financée par emprunt.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que dans l'immédiat il doit être procédé à la sécurisation du fossé du hameau de Villette par la pose de barrières de sécurité.

Salle polyvalente (remplacement du rideau de la scène) :

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis concernant le remplacement du rideau de la scène de la salle polyvalente compris entre 6781 euros HT et 8200 euros HT.

Le Conseil Municipal demande que d'autres devis, concernant cette opération, soient fournis.

Salle polyvalente (édification d'une clôture extérieure) :

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise AELS est retenue pour entreprendre la clôture extérieure de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Opération Brioches :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'opération Brioches Départementale se déroulera cette année du lundi 02 octobre 2017 au dimanche 08 octobre 2017.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Plan VIGIPIRATE :

Monsieur le Maire fait savoir que le plan « VIGIPIRATE » sera étendu avec arrêt et stationnement interdits aux abords des entrées et locaux scolaires, y compris pour y déposer les enfants.

Un arrêté municipal a été pris dans ce sens le 24 août 2017 et deviendra applicable dès la mise en place de la signalisation appropriée par les services techniques de la commune.

Agence Régionale de Santé : analyse d'eau :

Monsieur le Maire fait savoir que le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 28 juin 2017.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : **l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Courrier de la SARL FPC :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la société FPC, daté du 24 juillet dernier, sollicitant 5 places de stationnement devant le bâtiment, dans le cadre de l'activité professionnelle de l'entreprise.

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec la gérante pour étudier la possibilité de mettre en place 4 places de parking.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Association RESPECTH :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 18 juillet 2017, émanant de l'association RESPECTH, qui signale la dégradation des fresques murales peintes dans le hall de la gare de Ham.

Dans cette lettre l'association demande à rencontrer le Maire pour savoir quoi envisager pour le sauvetage de ces fresques.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20 heures 29 minutes.

Suivent les signatures...